



Achat appartement

Par ISIS44

Bonjour, je suis sur le point d'acheter un appartement. La promesse de vente est pour bientôt. J'ai 70 ans et Je suis veuve. J'ai deux fils qui sont en couple. Vient la question qui m'est posée par le notaire et qui m'interpelle. Il me conseille vivement d'acheter l'appartement avec mes deux fils. Ils sont d'accord pour que ma maison soit vendue et d'accord pour que j'achète un appartement. Je ne vois pas l'intérêt de les faire acheter avec moi?

Par janus2

Bonjour,
La maison actuelle est t-elle en indivision entre vous et vos fils ?

Par ISIS44

Oui

Par janus2

Donc si vous vendez, le produit de la vente sera réparti entre vous et vos fils. Votre part suffira t-elle pour acheter l'appartement ?

Par ISIS44

Mes enfants me laisse entièrement la liberté de choisir et d'achat l'appartement. Ils sont d'accord pour l'offre de vente de la maison et d'accord pour l'achat de l'appartement

Par ITERNITY1979

Bonsoir

Votre part est elle suffisante pour acheter l'appartement?
Avez vous les fonds pour cet achat?
S'il faut les parts de vos fils,cela expliquerait la demande du notaire.

Ines

Par ISIS44

Les fonds pour cet achat sont ceux de la vente de la maison. En accord avec mes fils, je dispose de la totalité des fonds pour acheter l'appartement

Par Rambotte

Cela veut dire qu'ils vous font donation de leur argent, qu'ils se dépouillent à votre profit.

Le notaire suggère qu'ils se dépouillent pas, et que leur argent soit convertit en une part du bien.

Sans ça, à votre décès, il vont payer des droits de succession sur une maison entière qu'ils auront financée pour partie

avec leurs fonds. C'est ballot !

Par ISIS44

Merci pour l'explication. Je voulais juste comprendre ce que le clerc me disait.
Bonne soirée